



LA FINANCE VERTE, DE L'IDEOLOGIE A UNE OPPORTUNITE D'INVESTISSEMENT

28 janvier 2019

En 2015, lors de la COP21, tous les pays du monde se sont réunis dans le but de trouver des solutions pour combattre l'évolution du climat. Une des réponses mise sur la table est la finance verte. Trois années après, on découvre le bilan de ses actions.

UNE EVOLUTION ENCOURAGEANTE

La finance verte ou finance durable est le principe selon lequel les acteurs financiers traditionnels réorientent les flux dans le but de financer des projets liés à la transition écologique. Cela pourrait sembler inattendu ; néanmoins, la stabilité climatique fait partie, à long terme, des déterminants de la stabilité financière. En effet, selon Mercer, un portefeuille Divest-Invest obtiendrait, dans un scénario 2 °C (objectif de la COP21), de meilleures performances qu'un portefeuille de base et ne sous performerait pas dans un scénario moins ambitieux. De plus, il suffit de voir les conséquences économiques de la disparition des abeilles en Chine, pour évaluer les enjeux des projets verts pour le bien-être économique.

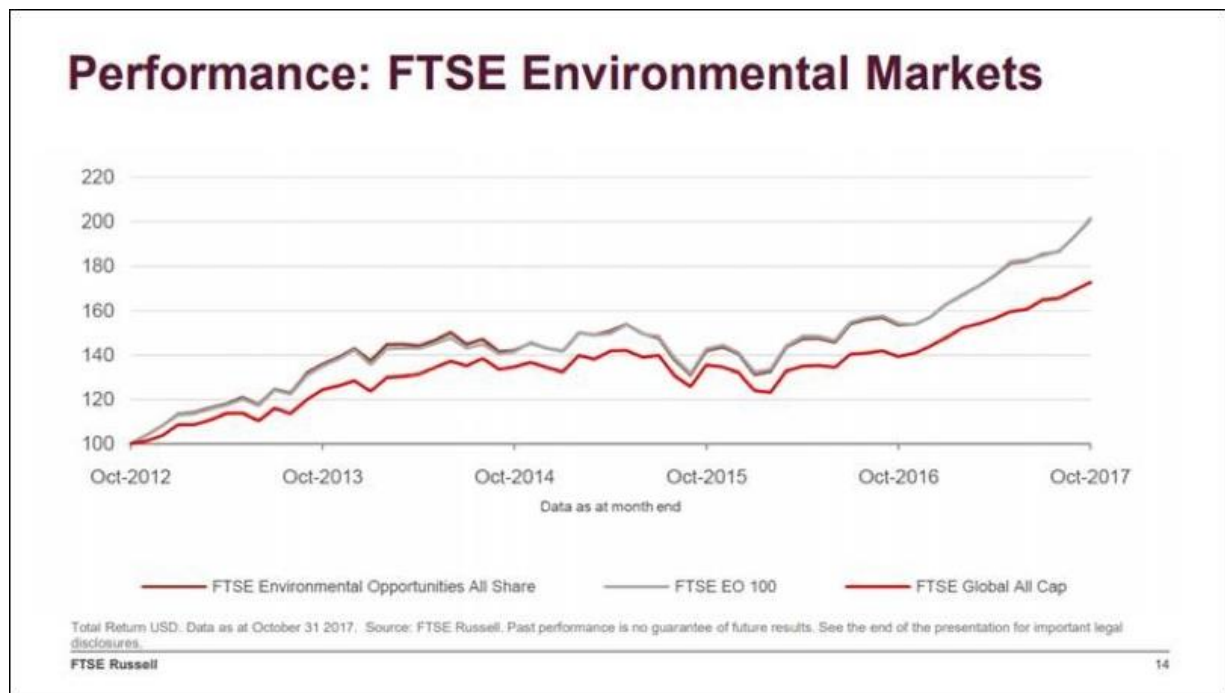
C'est pourquoi, en 3 ans, de nombreuses banques et fonds d'investissement ont usé d'une politique d'exclusion de financement des projets liés aux énergies carbonées. En effet, le fonds d'investissement irlandais gérant 8,9 milliards d'euros, a décidé un désinvestissement complet des énergies fossiles en 2018. De plus, selon Boston Common, 71% des banques appliquent des critères d'exclusion totale ou partielle liés au climat.

Depuis 2015, les banques ont surtout mis en place les produits financiers de la finance durable. L'évolution la plus marquée est celle des Green Bonds, passant de 15 milliards de dollars d'obligation en 2013 à 160 en 2017 et les estimations prévoient 250 milliards de dollars en 2018. Le recours aux obligations vertes s'est aussi fortement mondialisé depuis 2015. En 2017, plus de 1500 green bonds ont été émis dans 37 pays sur les 6 continents.

C'est notamment le cas de la banque centrale québécoise qui a émis 1.50 milliards de Dollars Canadiens d'obligations vertes en 1 an et demi d'une durée de 5 et 7 ans à taux fixe de 2.60 % et au prix de 100 dollars américains. Il est intéressant de remarquer l'attractivité de ces obligations qui démontre le réel engouement des marchés vers ce type d'investissement et laisse présager, en dépit des freins évidents, une évolution encore plus rapide dans les années à venir.

UNE EFFICACITE REMARQUEE SUR LES PLACES BOURSIERES

Que ce soit par les Green Bonds ou bien par les politiques de Divest-Invest des acteurs financiers, le secteur des entreprises dites vertes est devenu une valeur sûre pour les investisseurs.



Cette courbe montre que les entreprises incluses dans le FTSE Environmental Opportunities 100 (Top 100 des entreprises dont l'activité produit une plus-value pour les enjeux écologiques) ont constamment surperformé le FTSE Global All Cap depuis 2012. L'écart se creuse même depuis 2016 et montre une évolution qui s'accélère de plus en plus. Ces chiffres indiquent que l'investissement pour la transition écologique n'est pas incompatible avec une recherche de maximisation de fructification du capital. Ils laissent même présager une rentabilité plus importante dans le futur pour les portefeuilles prenant en compte la transition écologique dans ses investissements.

FACTEURS LIMITANTS A OBSERVER

La finance verte a été créée, dans un premier temps, sous une impulsion idéologique des politiques. C'est pourquoi, les produits financiers verts sont bien plus surveillés. En effet, pour qu'un projet soit financé de cette façon, il faut nécessairement qu'il ait pour but d'aider la transition écologique. Or, on remarque que de nombreuses banques financent des projets « bruns », c'est-à-dire des projets sous couvert d'une image écologique qui sont en réalité fortement

émetteurs de carbone. C'est pourquoi, les instances politiques seront sûrement enclines à réglementer ce secteur.

La Commission européenne serait en train de réfléchir à cette réglementation sur la base d'un rapport émis par le groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) en février 2018. Ce rapport appelle à bien identifier les actifs verts (et bruns) selon des définitions établies par des autorités publiques, et non laissées à la libre interprétation des banques elles-mêmes, mais aussi à établir la preuve d'un risque moindre au niveau micro-économique. « A ce stade, les propositions existantes ne sont pas fondées de façon quantitative sur une évaluation des risques » comme le souligne le rapport. Autrement dit, tout investissement dans l'économie verte n'est pas forcément dénué de risques (cf l'effondrement du marché du solaire en 2012). Le rapport met aussi en garde contre tout risque de « bulle verte ». Pour l'éviter, il faudrait plafonner le montant des actifs verts éligibles à l'abaissement des exigences de fonds propres.

Face à toutes ces réglementations, il y aura mécaniquement de nombreuses conséquences dans la finance durable. Étant donné que chaque projet devra être analysé de manière plus approfondie, ils feront ainsi augmenter les prix des obligations. Mais ces réglementations risquent aussi de décourager les demandeurs de financement, car il sera alors peut être plus rapide de se financer de manière plus classique.

UN AVENIR A SURVEILLER

Le marché de l'écologie est en pleine croissance depuis une dizaine d'années et l'évolution de son financement depuis 2015 en a fait un secteur prometteur pour les acteurs financiers traditionnels. Son évolution ne cesse de montrer qu'il deviendra très vite un facteur discriminant entre les bons portefeuilles d'investissements et les autres. Néanmoins les instances politiques pourraient ralentir cette croissance en réglementant le marché financier. Il est alors important d'observer si les labélisations seront un frein à la finance verte ou alors permettront de crédibiliser le secteur et d'attirer de nouveaux investisseurs. La finance verte, chimère idéologique ou la concrétisation de l'enrichissement responsable ? Seul l'avenir nous le dira.